



TRANSMIS LE 28/11/2023
 REÇU LE 28/11/2023
 AFFICHÉ LE 1er/12/2023
 NOTIFIÉ LE 1er/12/2023
 PUBLIÉ LE 1er/12/2023
 DÉLIBÉRÉ LE 1er/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°10

OBJET : FINANCES – CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (L'ANTAI) – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoins au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIOU.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Absent excusé :

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Marc SCHWEITZER.

Absent :

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°10

OBJET : FINANCES – CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (L'ANTAI) – AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION.

Le Conseil municipal

VU l'article L2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI),

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et notamment ses articles 63 et 64, ainsi que ses décrets d'application mettant en œuvre la dépenalisation du stationnement payant sur voirie,

CONSIDÉRANT que l'ANTAI propose aux collectivités d'éditer et d'envoyer, pour leur compte, les avis de paiement de forfait post-stationnement au domicile des redevables,

CONSIDÉRANT que la convention actuelle arrive à son terme le 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la convention pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 afin de prolonger l'accès au service et ainsi garantir une continuité de qualité de traitement des FPS et des FPS majorés,

APRÈS avis de la Commission Ressources et Développement en date du 9 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à signer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

Article 3 : DIT que la convention est signée pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Article 4 : PRÉCISE que la convention est jointe à la présente délibération.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°10 du CM en date du 23/11/2023- P 2/2

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional D'Ile-de-France



A l'unanimité des votants

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par le Maire
L'Adjoint au Maire



Monseigneur Alain Verboroghe
le 12 décembre 2023

Acte à classer

DEL23112023Q10

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-28T13-51-04.00 (MI249187895)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (L'ANTAI) - AUTOCERTIFICATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 10 - FIN- Convention ANTAI.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

10 - PJ - FIN Convention ANTAI.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 13:51

Date 28/11/23 à 13:51

Date 28/11/23 à 13:57

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha